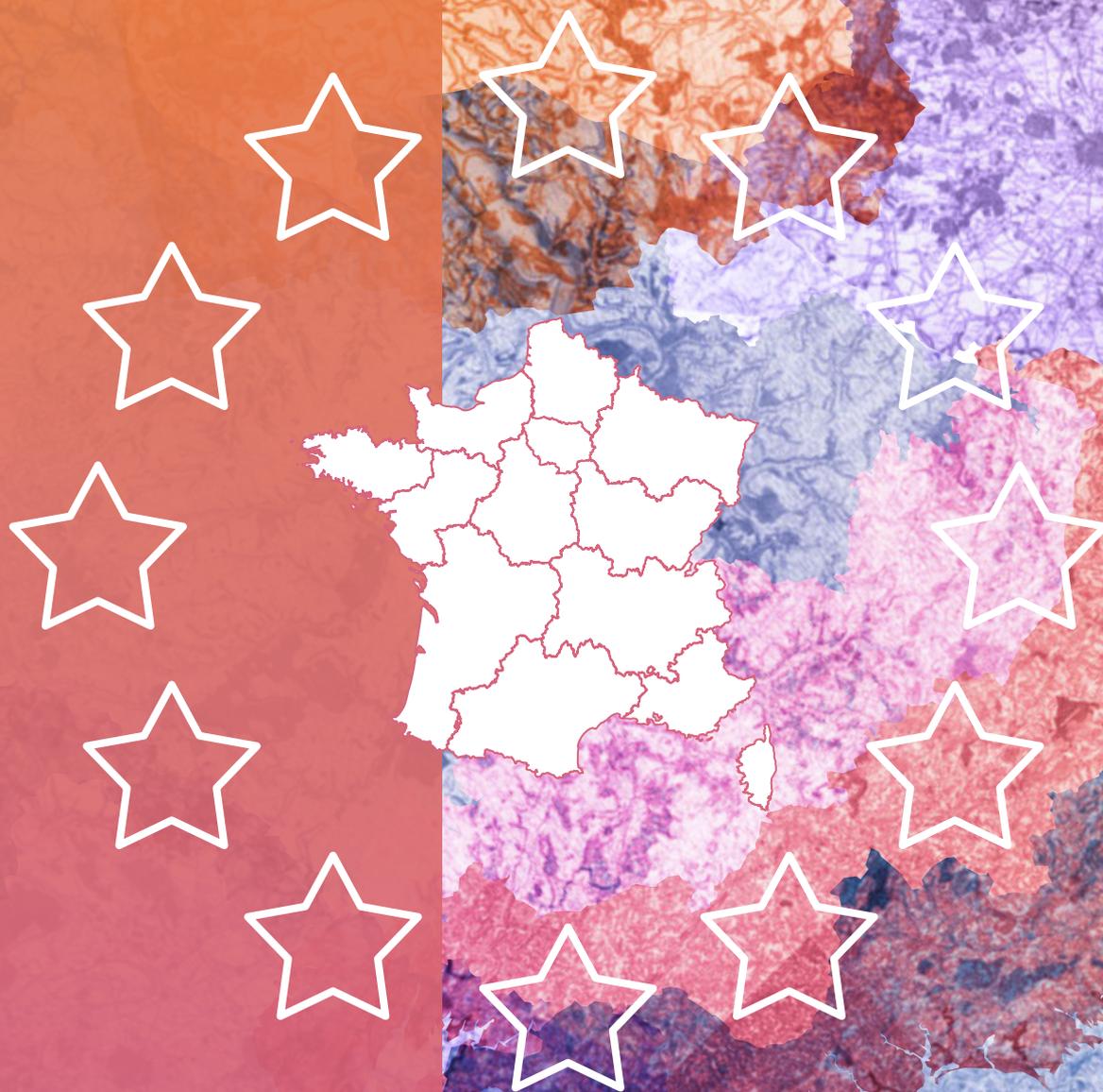


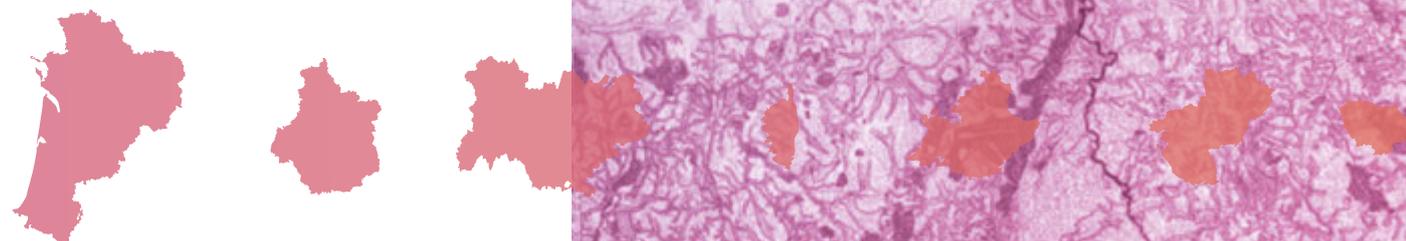
CLIMAT

QUE FONT
LES RÉGIONS
FRANÇAISES
DE L'ARGENT
EUROPÉEN ?



SOMMAIRE

Introduction	p. 3
Méthodologie et objectifs du rapport	p. 4
1- Un sous-emploi des fonds européens pour le climat	p. 5
2- Les fonds européens non-alloués : un plan de sortie de crise	p. 7
3- Rénovation performante du bâtiment et des logements, une priorité	p. 7
4- Combler le retard très important dans les énergies renouvelables	p. 9
5- Une mobilité plus durable et à faible émission	p. 12
Conclusion	p. 14



Auteurs

Neil Makaroff, Responsable des politiques européennes
Zoé Lavocat, Responsable Climat et Territoires, Réseau
Action Climat

Remerciements

L'équipe du Réseau Action Climat remercie Markus Trilling
et Adam Leckius du Climate Action Network Europe pour
l'aide fournie dans l'analyse des données de la Commission
européenne

Design : www.solennmarrel.fr
Mai 2020

INTRODUCTION

La crise du Covid-19 met en lumière le rôle des Régions dans les mesures de soutien et de sauvetage indispensables pour faire face à l'urgence sanitaire. Mais lorsqu'elle arrivera à son terme, un plan de sortie de crises devra leur succéder. Ce dernier devra poser les jalons de la réorientation de notre système économique et social vers la transition écologique pour le rendre plus résilient et plus juste à moyen et long terme. Les Régions françaises, en partenariat avec l'État, auront un rôle pivot à jouer dans la transformation de notre économie. Elles devront contribuer à construire une société plus résiliente, à soutenir la relocalisation de certaines activités et à engager les territoires et secteurs d'activité vers la transition écologique, permettant à la fois de créer des emplois et d'améliorer le quotidien des personnes.

Pour cela, l'ensemble des outils à leur disposition devront être réorientés, à commencer par les fonds européens qui représentent une part substantielle de leurs budgets d'investissement. À l'heure où la Commission européenne souhaite faire du Green Deal européen la matrice de l'économie européenne et de la relance, le Réseau Action Climat estime que les Régions françaises peuvent prendre part à cette dynamique et s'engager dans des investissements massifs en faveur de la résilience et de la transition afin de créer des synergies entre l'Europe et l'échelon local.

Les fonds européens, en particulier ceux issus de la politique de cohésion, représentent une source structurante d'investissements pour les territoires en France. L'enveloppe allouée à la France pour la période 2014-2020 est de 27,7 milliards d'euros, dont 20 milliards sont directement gérés par les Conseils régionaux. Cela inclut le Fonds européen de développement régional (FEDER), qui représente plus de 8,353 milliards d'euros d'investissements pour les Régions françaises sur la même période. L'effet de levier est très important étant donné qu'un euro investi par les fonds européens entraîne la dépense d'un euro d'investissements supplémentaires de l'État ou des Régions, puisqu'il s'agit de co-financements.

Or près de 5,9 milliards d'euros de l'enveloppe de la France, dont 2,4 uniquement pour le FEDER doivent encore être dépensés d'ici la fin 2020, en raison des retards de programmation. Cette somme importante doit soutenir les efforts de relance de l'activité économique et engager la sortie de crise vers une société plus résiliente et écologique. En faisant le bilan de l'utilisation des fonds européens par les exécutifs régionaux, le Réseau Action Climat souhaite les aider à définir au mieux leurs priorités pour la future programmation des fonds européens 2021-2027, mais aussi identifier des secteurs clés qu'ils devront cibler dans le cadre d'un plan de relance de l'économie suite à la crise du Covid-19.



MÉTHODOLOGIE ET OBJECTIFS DU RAPPORT

Le Réseau Action Climat estime qu'étant donné les montants alloués aux Régions françaises au titre du FEDER (8,353 milliards d'euros) et de leur effet de levier, ils peuvent être une source structurante d'investissements pour la transition écologique et l'atteinte des objectifs climatiques et énergétiques de la France tels que fixés dans la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) et la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), tous deux réunis dans le Plan national énergie-climat (PNIEC)¹.

Bien que les Régions françaises ne soient pas tenues, à travers leur Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), de prendre part à la mise en œuvre du PNIEC français, elles doivent néanmoins en assurer la « cohérence » en « prenant en compte » le plan national. Ainsi, dans le respect de cette logique et en vue du travail de cohérence que l'État pourrait mener dès 2021, les fonds européens devraient également contribuer aux objectifs du PNIEC.

Dans ce contexte, il est important de pouvoir faire le bilan de la programmation du FEDER par les Régions françaises afin d'identifier les écarts, les manques, mais aussi les potentiels pour la prochaine programmation financière en France pour la période 2021-2027. L'objectif est donc d'analyser si les Régions françaises ont utilisé cette enveloppe de la politique de cohésion européenne pour contribuer à la transition écologique et énergétique du pays.

Cette analyse porte sur l'usage de l'enveloppe du FEDER pour la période 2014-2020 par les 13 Régions du territoire de la Métropole. Les données ont été collectées à partir des programmes opérationnels et leur mise en œuvre et actualisées en mars 2020 par la Commission européenne². Leur synthèse est regroupée dans un tableau en Annexe (p. 15). Le Réseau Action Climat en mesure l'adéquation avec les objectifs climatiques et de transition énergétique de la France, ceci à la lumière du panorama des financements climat en France d'I4CE³, de la performance de la France sur les objectifs qu'elle s'est fixée dans le PNIEC, ainsi que les recommandations⁴ et l'analyse⁵ de la Commission européenne dans le cadre de la Gouvernance de l'Union de l'énergie et de l'action climatique et du rapport du Semestre européen 2018⁶. Afin de répondre à la crise du Covid-19, ce rapport prend également en compte les projections de sortie de crise réalisées par I4CE⁷ de manière à, non seulement faire le bilan, mais aussi dresser le tableau des priorités pour la relance économique.

Les postes de dépense retenus pour cette analyse prennent la nomenclature de la Commission européenne dans le cadre des PNIEC et de la programmation des fonds structurels soit : énergies renouvelables, efficacité énergétique, infrastructures électriques, recherche et innovation, Transport multimodal, infrastructures ferroviaires et de transport urbain propre et voies cyclables et piétonnes. Pour en savoir plus, lire le rapport de l'ANCT⁸.

Étant donné que le périmètre des Régions a changé en cours de programmation, le Réseau Action Climat a souhaité agréger les données pour les nouvelles Régions. Néanmoins, lorsque d'importantes disparités subsistent les anciennes Régions pourront être citées.

1 - Plan national intégré énergie-climat de la France, avril 2020 : https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/fr_final_necp_main_fr.pdf

2 - Données de la Commission européenne, mars 2020 : <https://cohesiondata.ec.europa.eu/countries/FR>

3 - I4CE, Panorama des financements climat, 2019 : <https://www.i4ce.org/wp-core/wp-content/uploads/2019/09/I4CE-Panorama2019.pdf>

4 - Recommandations de la Commission européenne sur le projet de plan national intégré en matière d'énergie et de climat de la France couvrant la période 2021-2030, 18 juin 2019 : https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/fr_rec_fr.pdf

5 - Assessment of the draft national energy and climate plan for France, Commission européenne, 18 juin 2019 : https://ec.europa.eu/energy/sites/ener/files/documents/necp_factsheet_fr_final.pdf

6 - Rapport 2019 pour la France comprenant un bilan approfondi des mesures de prévention et de correction des déséquilibres macroéconomiques, Commission européenne, 27 février 2018 : https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/file_import/2019-european-semester-country-report-france_fr.pdf

7 - I4CE, Investir en faveur du climat contribuera à la sortie de crise, avril 2020 : <https://www.i4ce.org/download/investissements-climat-dans-la-sortie-de-crise-covid19/>

8 - https://www.europe-en-france.gouv.fr/sites/default/files/etat_des_lieux_feder_1420_ot4_effica_cite_energetique_0.pdf



UN SOUS-EMPLOI DES FONDS EUROPÉENS POUR LE CLIMAT

★ Dans son analyse du PNIEC français de juin 2019, la Commission européenne souligne que la France connaît un **besoin d'investissement supplémentaire dans la transition écologique évalué entre 25 et 40 milliards d'euros par an** en vue d'atteindre ses objectifs climatiques et énergétiques pour 2030. Le panorama des financements climat en France d'I4CE précise que ce besoin d'investissements supplémentaires dans le climat est estimé entre 13 et 18 milliards d'euros par an entre 2019 et 2023 et entre 32 et 41 milliards d'euros entre 2024 et 2028.

★ Les Régions françaises peuvent contribuer à réduire cet écart à travers leur usage du FEDER. Or, pour la période 2014-2020, **seuls 16,1% des fonds FEDER à leur disposition ont ciblé des projets de transition énergétique** (tels que comptabilisés par la nomenclature du PNIEC⁹). Bien que les Régions françaises se situent dans la moyenne en Europe, elles sont très loin d'autres Régions européennes en la matière comme les Régions danoises (25,6%), les Régions irlandaises (20,6%) ou encore les Régions néerlandaises (23,8%).

★ Concernant les dépenses de transition énergétique, c'est-à-dire le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, il y a une très forte disparité entre les Régions françaises¹⁰. Certaines sont au niveau des Régions les plus ambitieuses d'Europe, comme la région Centre-Val-de-Loire (37,28%) ou Bour-

gogne-Franche-Comté (22,24%). À noter qu'au sein des nouvelles Régions, il peut y avoir des anciennes Régions ambitieuses comme l'Alsace dont près de 30% de l'enveloppe FEDER est dédié à la transition énergétique ou le Poitou-Charentes (25,92%). Néanmoins d'autres Régions françaises tirent la moyenne nationale vers le bas : Provence-Alpes-Côte-d'Azur n'a dédié que 8,76% de son enveloppe pour la transition énergétique, Pays-de-la-Loire 13,12% et l'ancienne Région Aquitaine 13,75%.

★ Si l'on ajoute la dimension « transport durable »¹¹ afin d'obtenir un panorama plus complet sur les objectifs de transition écologique, **plus de 30% de l'enveloppe FEDER de la France, soit 2,5 milliards d'euros, est dédié à la transition énergétique et aux transports durables**. L'écart entre les Régions se réduit d'ailleurs : la priorité transition écologique, soit énergie et transport, atteint 59,30%, 32,15% et 29,32% de l'enveloppe FEDER des Régions Centre-Val-de-Loire, Hauts-de-France et Bretagne. Occitanie et Pays-de-Loire restent, cependant, en bas du classement et très loin de la moyenne nationale avec 18,92% et 21,12% respectivement.

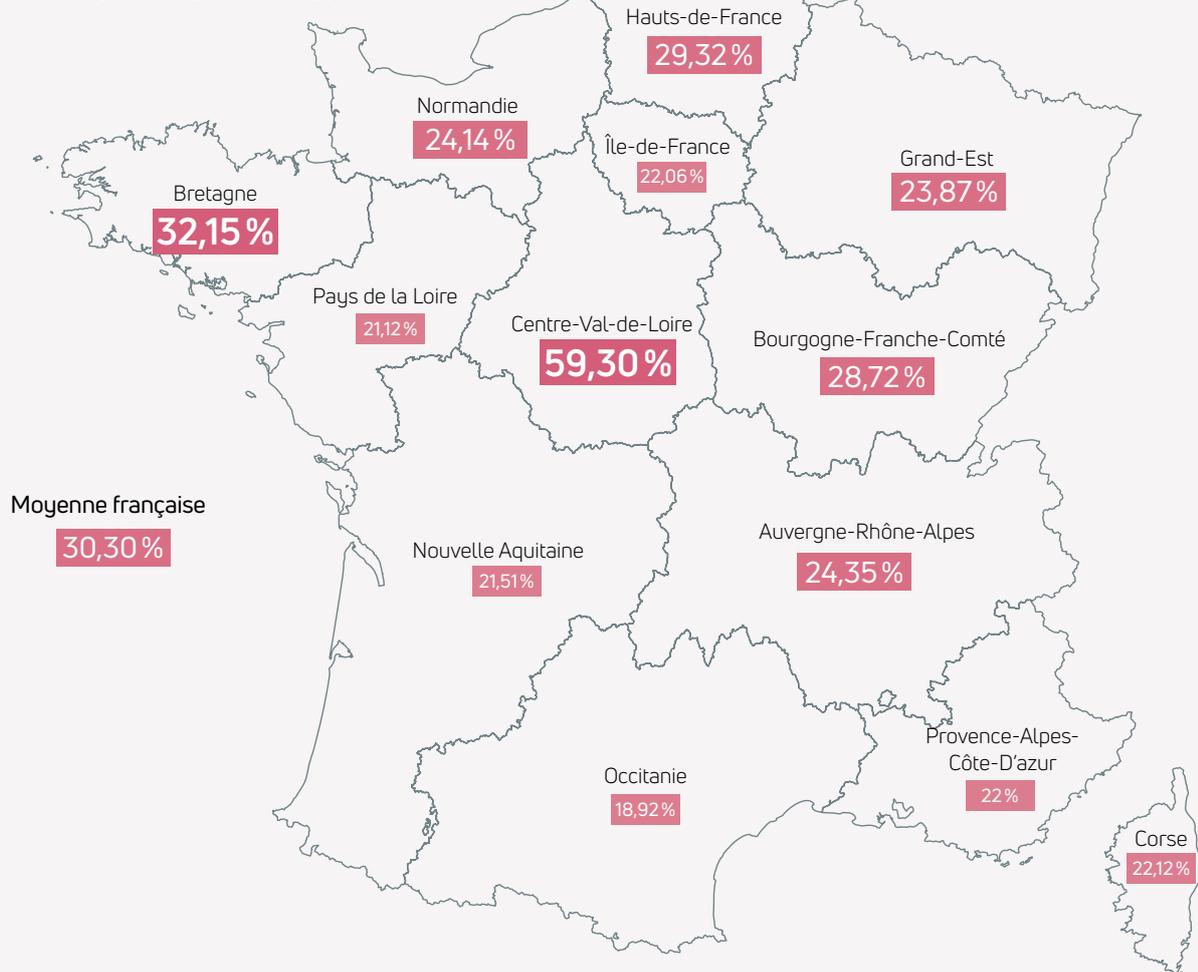
★ **Les exécutifs régionaux n'ont donc pas tous mis la transition écologique au même rang des priorités dans leur usage des fonds européens**. Or, le sous-emploi des fonds européens par les Régions françaises ne permet pas de soutenir les efforts de transition en France.

9 - Énergies renouvelables, efficacité énergétique, infrastructures électriques, recherche et innovation.

10 - Cette analyse prend en compte l'ancien découpage régional qui a servi de base à la programmation des fonds structurels européens lorsque les résultats sont trop divergents au sein d'une même « grande » Région.

11 - Transport multimodal, infrastructures ferroviaires et de transport urbain propre et voies cyclables et piétonnes.

→ Comparatif des Régions en fonction des priorités données à la transition énergétique (efficacité énergétique et énergies renouvelables) et à la transition énergétique et aux transports durables (pourcentage de l'enveloppe FEDER)



RECOMMANDATIONS

Dédier au moins 50 % de l'enveloppe FEDER des Régions pour la transition (objectif stratégique 2)

L'État, dans le développement de l'accord de partenariat, et les Régions, dans l'élaboration de leurs programmes opérationnels pour 2021-2027, doivent faire de la transition énergétique et des transports durables une vraie priorité d'investissement des fonds structurels européens. Pour cela, le Gouvernement français doit porter au niveau européen l'augmentation de la part de l'enveloppe FEDER dédiée à l'objectif stratégique 2, soit « une Europe plus verte et à faibles émissions de carbone » à au moins 50%. De leur côté les Régions françaises devront montrer l'exemple en tendant vers cet objectif. Cela permettra de créer un vrai effet de levier pour la transition dans les territoires, tous secteurs confondus.



RECOMMANDATIONS

Planifier l'usage des fonds européens pour la transition à travers la mise en place de véritables Plans de transition des territoires au sein des SRADDET, en lien avec les recommandations de la Commission européenne

Le Réseau Action Climat, en partenariat avec l'ADEME, a publié des recommandations sur l'orientation du Cadre financier pluriannuel et l'importance d'une planification écologique de l'usage des fonds européens. Les Régions françaises doivent utiliser l'opportunité de la programmation opérationnelle des fonds FEDER pour définir des projets de territoire et identifier des leviers de transition juste. Les programmes opérationnels doivent suivre les recommandations de la Commission européenne dans le cadre du Semestre européen et de la Gouvernance européenne de l'Union de l'énergie afin de garantir la cohérence des politiques aux différentes échelles.

2

LES FONDS EUROPÉENS NON-ALLOUÉS POUR UN PLAN DE SORTIE DE CRISE

★ Dans le contexte de crise sanitaire du Covid-19, l'enveloppe des fonds structurels restants doit soutenir les efforts de sortie de crise et permettre une relance de l'activité économique visant à rendre notre économie et notre société plus résilientes. Ainsi, les fonds européens non-alloués pour la période 2014-2020 (au-delà du FEDER), **soit 5,9 milliards d'euros**¹², devront servir pour la sortie de crise à orienter les investissements dans les secteurs d'avenir et de transition écologique afin de répondre dans le même temps aux crises environnementales.

★ Afin d'anticiper les mutations à venir, et de prévenir la crise climatique, les Régions doivent accompagner et financer en priorité les secteurs clés de la transition, à savoir l'efficacité énergétique (rénovation des bâtiments), la production d'énergie renouvelable, l'économie circulaire, en particulier du recyclage, les transports et mobilités actives et moins polluantes, l'agriculture et l'alimentation durables. Cette transition nécessaire implique de **ne plus soutenir les secteurs économiques liés et dépendants des énergies fossiles**. Enfin, ces fonds doivent aussi permettre de poser les bases pour la transition via **le développement des formations professionnelles et des enseignements**

nécessaires dans ces secteurs clés cités ci-dessus, de la transition énergétique à l'économie circulaire.

★ Les aides destinées à la relance dans les Régions **doivent donc cibler et être conditionnées à ces secteurs en priorité**. Un contrôle des conditionnalités environnementales doit être exercé sur les financements régionaux pour la relance.



RECOMMANDATIONS

Utiliser les fonds européens restant pour 2020, pour les plans régionaux de sortie de crise du covid-19

Les Régions françaises doivent se saisir de cette crise sanitaire pour changer de cap et faire face aux défis actuels et à venir par des mesures structurelles indispensables. Cela nécessite d'employer les 5,9 milliards d'euros non alloués des fonds européens à une relance pour une transition écologique et sociale d'ampleur.

3

RÉNOVATION PERFORMANTE DU BÂTIMENT ET DES LOGEMENTS, UNE PRIORITÉ POUR LES RÉGIONS

★ La France a pris du retard dans la baisse de la consommation d'énergie, en particulier en ce qui concerne les bâtiments. Cela a des implications importantes tant sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre que sur la précarité énergétique des ménages. Plus de 5,6 millions de ménages vivent dans une situation de précarité énergétique en France¹³. Tout le territoire français est concerné, même si certaines Régions sont plus touchées que d'autres, notamment les régions Grand-Est, Bourgogne-Franche-Comté ou Hauts-de-France, comme le montre le rapport de l'Observatoire national de la précarité énergétique¹⁴.

★ Cette situation est le résultat d'un retard important dans la massification de la rénovation en haute performance énergétique du bâtiment en France comme le souligne le rapport du Haut Conseil pour le Climat, alors qu'il faudrait rénover entre 500 000 et un million de logements par an à un haut niveau de performance (Bâtiment basse consommation - BBC). Selon I4CE,

pour accélérer la transition vers les bâtiments basse consommation, **il manquerait 20 milliards d'euros d'investissements par an d'ici à 2030** (données 2019).

→ Tableau du taux de précarité énergétique par Région en France (données de l'Observatoire national de la précarité énergétique)

Région	Taux de précarité énergétique
Provence-Alpes-Côte-D'azur	7,4
Île-de-France	7,5
Corse	8,3
Pays de la Loire	11,6
Occitanie	12,9
Nouvelle Aquitaine	13,9
Bretagne	13,9
Centre-Val-de-Loire	15,8
Normandie	16,9
Auvergne-Rhône-Alpes	18,6
Hauts-de-France	18,8
Bourgogne-Franche-Comté	24

Source : ONPE 2018.

12 - Voir Avancement des fonds européens en France <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/ressources/etat-davancement-feder-fse-iej-feader-feamp-2014-2020>

13 - ONPE, Suivi annuel de la précarité énergétique: un nouvel enjeu pour l'ONPE, 2017 <http://www.onpe.org/sites/default/files/suivi-annuel-de-la-precarite-energetique.pdf>

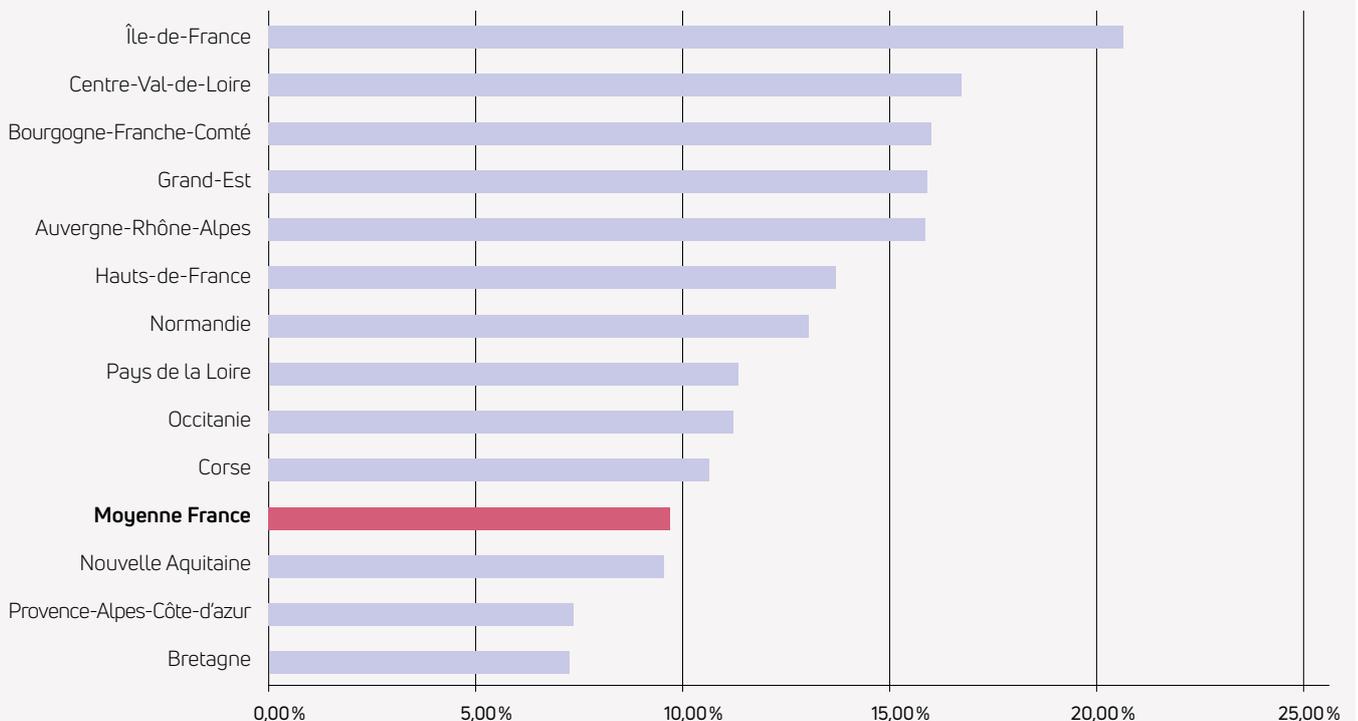
14 - ONPE, Suivi annuel de la précarité énergétique: un nouvel enjeu pour l'ONPE, 2018 <http://www.onpe.org/sites/default/files/suivi-annuel-de-la-precarite-energetique.pdf>

★ La Commission européenne, dans le cadre du rapport du Semestre européen 2018, **identifie les investissements dans des mesures d'efficacité énergétique des bâtiments comme hautement prioritaires** pour la future programmation des fonds structurels européens. Elle demande à ce que les Régions françaises ciblent en particulier les logements sociaux et les ménages en situation de précarité économique.

★ La rénovation des bâtiments niveau BBC nécessite un soutien public fort. L'investissement dans les mesures d'efficacité énergétique est le premier poste de dépenses dans la transition énergétique des enveloppes du FEDER des Régions françaises. Les régions Grand-Est, Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, qui sont particulièrement touchées par la précarité énergétique, font figure de bons élèves avec environ 16 % de leur enveloppe

FEDER dédiée aux mesures d'efficacité énergétique (25,8 % dans l'ancienne Région Alsace). Ces mesures visent en très grande partie le soutien à la rénovation du parc privé. La région Bourgogne-Franche-Comté a, d'ailleurs, choisi de faire de la rénovation énergétique du logement une priorité en investissant quasiment la totalité de l'enveloppe dédiée à l'efficacité énergétique dans le soutien aux ménages privés, ce qui pourrait conduire beaucoup de personnes à sortir de la situation de précarité énergétique. En revanche, d'autres régions comme l'Île-de-France ou les Pays-de-la-Loire ont fait le choix de cibler la rénovation des bâtiments publics. Si la rénovation des bâtiments publics est essentielle, la capacité d'entraînement des investissements publics et privés du FEDER pourrait avoir plus de plus-value sur le parc privé, permettant de faire sortir de nombreux ménages de la précarité énergétique.

→ Comparatif des Régions françaises en fonction du pourcentage de leur enveloppe FEDER dédiée à l'efficacité énergétique



Source : Commission européenne, mars 2020, usage des fonds européen de développement régional pour la période 2014-2020.

★ Certaines Régions ont, quant à elles, sous-investi dans la performance énergétique du bâtiment : c'est le cas de la Bretagne, avec 7% de l'enveloppe FEDER, ou de la Nouvelle Aquitaine (9,5%) pourtant toutes deux concernées par la question de la précarité énergétique.

★ Outre les bénéfiques dans la lutte contre la précarité énergétique, la rénovation des logements et des bâtiments est créatrice de nombreux emplois non-délocalisables et peut permettre de dynamiser le tissu économique local. En 2016, une étude économique sur les passoires énergétiques¹⁵ concluait que le quasi doublement entre 2017 et 2020 des rénovations de bâtiments classe E et G en France (de 500 000 à 900 000) permettrait la création de 125 000 emplois et un gain de 37,6 milliards d'euros pour l'État – pour un investissement public de 4,7 milliards d'euros. Développer le secteur de la rénovation permet aussi de redynamiser des quartiers populaires, où de nombreuses copropriétés sont dégradées.

15 - https://reporterre.net/IMG/pdf/1_million_emplois_pour_le_climat-12_janv_2017.pdf



RECOMMANDATIONS

Cibler des opérations ou des programmes d'accompagnement à la rénovation énergétique performante des logements sociaux et privés, afin de contribuer à l'éradication de la précarité énergétique

En s'appuyant sur les données de l'Observatoire national de la précarité énergétique et les recommandations de la Commission européenne, les Régions françaises devraient faire de la rénovation énergétique du logement une priorité de l'usage des fonds structurels européens. Les fonds structurels ayant un effet de levier important, ils devraient principalement cibler les logements des ménages en situation de précarité énergétique dans le parc privé et les logements sociaux, afin de les amener au niveau BBC. Au moins 20% de l'enveloppe FEDER devrait être dédié à cette priorité.

4

COMBLER LE RETARD TRÈS IMPORTANT DANS LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

★ La France est très en retard sur le développement des énergies renouvelables par rapport à ses engagements européens. En 2018, les énergies renouvelables représentaient seulement 16,5% de la consommation d'énergie alors que la France s'est engagée au niveau de l'Union européenne à en atteindre 23% en 2020.

★ La Commission européenne, dans le cadre du rapport du Semestre européen 2018, demande à ce que les fonds structurels européens soient prioritairement orientés vers le développement des énergies renouvelables. Selon I4CE, **il manquerait entre 3 et 4 milliards d'euros d'investissements dans les énergies renouvelables par an** entre 2019 et 2023.

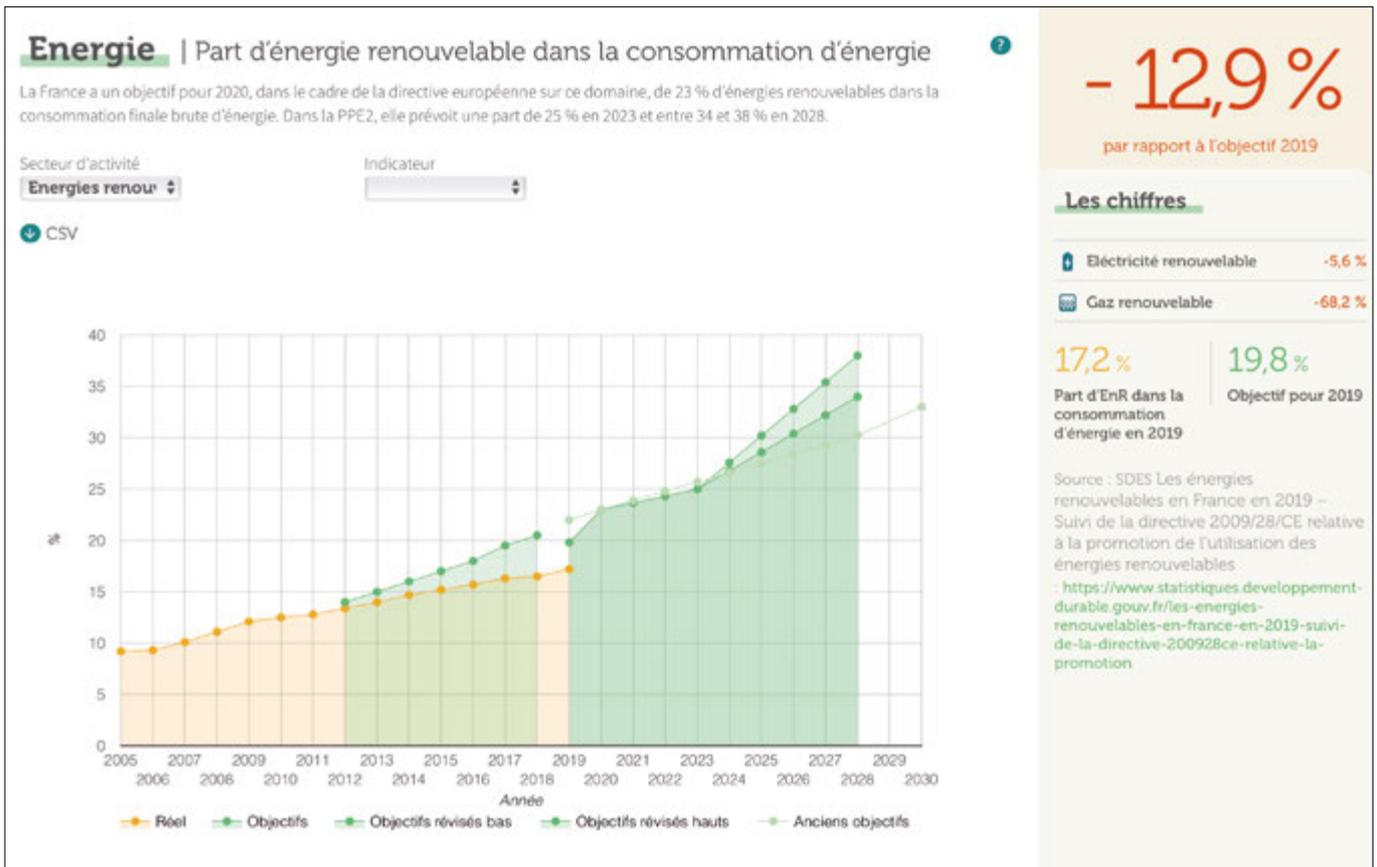
★ Or, pendant la période 2014-2020, les Régions françaises ont très peu investi dans les énergies renouvelables avec seulement 20 millions d'euros pour l'éolien et 66,7 millions d'euros pour le solaire sur les 8,3 milliards d'euros reçus du FEDER, ce qui représente environ 1% de l'enveloppe. La très grande partie des investissements dans les énergies

renouvelables effectués par les fonds du FEDER sont allés dans le soutien à la biomasse, ce qui peut poser des problèmes de durabilité et de préservation de la biodiversité, dans le cas de certains projets.

★ Certaines Régions comme la Normandie, la Bourgogne-Franche-Comté, les Pays-de-la-Loire ou encore l'Occitanie n'ont pas dédié une ligne de financements européens dans le développement de l'énergie solaire ou éolien. D'autres Régions font figures d'exceptions comme les Hauts-de-France (principalement le Nord-Pas-de-Calais) ou encore la Nouvelle Aquitaine (principalement Poitou-Charentes) qui ont investi respectivement près de 15 millions d'euros et 7 millions d'euros dans l'éolien et le solaire thermique et photovoltaïque. À noter, les importants investissements effectués dans ce domaine par les Régions d'Outre-mer, qui ne sont pas couvertes par cette analyse. C'est le cas de la Réunion qui a investi près de 32 millions d'euros dans le solaire.

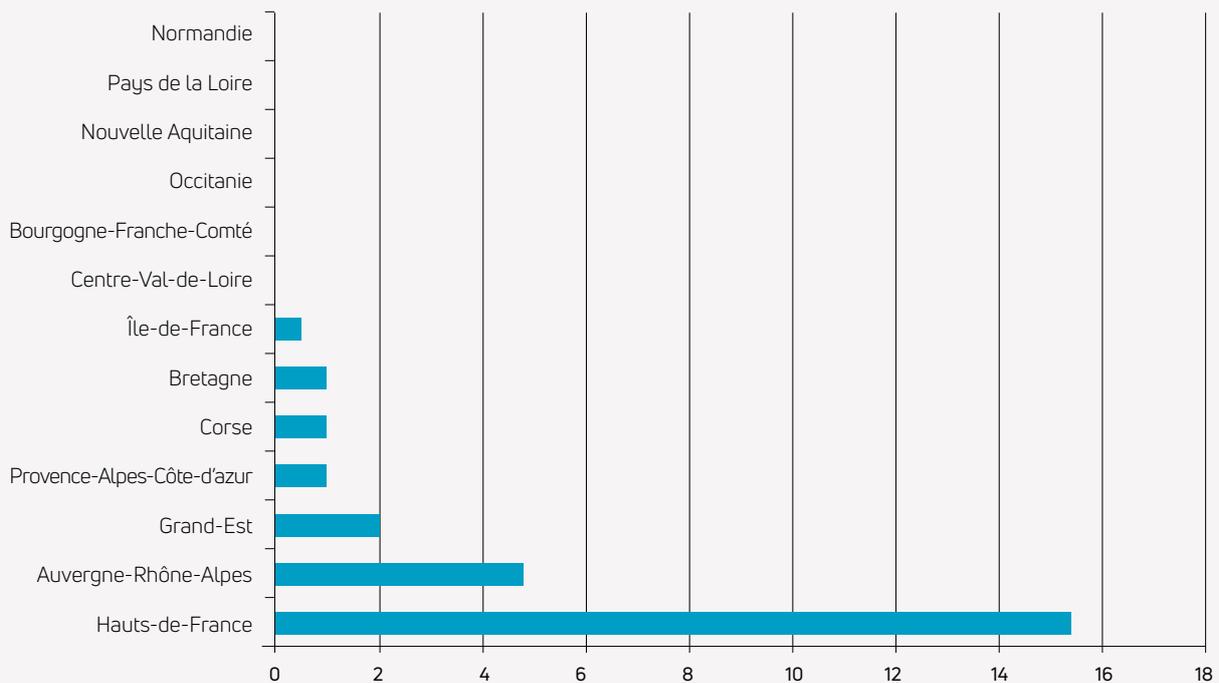
★ Pourtant, les énergies renouvelables, en particulier le solaire et l'éolien, ont un très fort potentiel en ●●●

→ Graphique des émissions de gaz à effet de serre des transports issu de l'Observatoire énergie-climat



Source : <https://www.observatoire-climat-energie.fr/>

→ Comparatif des Régions françaises - millions d'euros de leur enveloppe FEDER dédiée au développement du solaire photovoltaïque et thermique et de l'éolien



Source : Commission européenne, mars 2020, usage des fonds européen de développement régional pour la période 2014-2020.

••• France. Elles sont un moteur de développement pour les territoires, particulièrement en milieu rural. La loi NOTRe de 2015, qui a supprimé la clause générale de compétence, et la loi de transition énergétique ont confié de nouvelles responsabilités et une plus grande marge de manœuvre aux collectivités locales en la matière. Les territoires ont ainsi gagné en légitimité, mais encore faut-il qu'ils se structurent concrètement et développent une ingénierie pour agir et valoriser les ressources énergétiques, en partenariat avec les acteurs locaux¹⁶. Par ailleurs, les revenus de l'énergie engendrent un cercle local vertueux : ils profitent à l'économie locale et finissent par revenir aux collectivités sous forme de taxes, pour ensuite pouvoir être réinvestis.

★ Maîtrisées et financées par les collectivités territoriales et les habitants, les installations citoyennes d'énergies renouvelables maximisent les retombées économiques locales. Celles-ci peuvent être multipliées par 2 ou 3 en fonction de l'ancrage local des projets¹⁷. De manière générale, les projets participa-

tifs et citoyens, fondés sur leur implication directe dans le financement et/ou la gouvernance, ainsi que celle des collectivités locales, constituent un facteur essentiel pour favoriser l'ancrage et l'acceptation des projets d'énergies renouvelables et de la transition énergétique dans son ensemble. Il s'agit alors d'un puissant levier pour atteindre les objectifs régionaux énergie-climat. Depuis plusieurs années, certaines Régions ont mis en place des dispositifs pour soutenir des projets d'énergies renouvelables portés par les citoyens et les collectivités territoriales comme la région Occitanie, qui s'inscrit dans une stratégie plus globale de Région à Énergie Positive (REPOS). D'autres Régions l'ont suivie comme la Nouvelle Aquitaine, l'Île-de-France et le Centre-Val-de-Loire. Il est ainsi d'autant plus regrettable que ces Régions n'aient pas saisi l'opportunité et les synergies des fonds européens pour investir dans cette priorité.

★ Le sous-emploi des fonds structurels pour les énergies renouvelables ne peut que renforcer le retard accumulé par la France dans leur développement.

16 - <https://cler.org/rapport-operateurs-en-energetiques-territoriaux/>

17 - Énergie Partagée, étude décembre 2019.



RECOMMANDATIONS

Valoriser le développement des énergies renouvelables, comme l'éolien et le solaire, pour en faire un moteur du développement territorial

Les Régions françaises ont un rôle majeur dans la transition énergétique en France. Le sous-investissement des fonds européens dans les énergies renouvelables, en particulier le solaire thermique et photovoltaïque et l'éolien, ne permet pas l'accélération de leur développement, et limite ainsi les retombées positives en termes d'emplois et d'activités économiques sur les territoires. Tout comme le recommande la Commission européenne, le Réseau Action Climat demande aux Régions françaises de soutenir le développement équilibré des énergies renouvelables grâce aux fonds structurels, et notamment d'appuyer l'ingénierie locale et l'accompagnement territorial pour le montage et le pilotage de projets.



RECOMMANDATIONS

Favoriser l'implication citoyenne et des acteurs du territoire pour concourir à l'atteinte des objectifs énergie climat

Au-delà de ses plus-values écologique et climatique, l'énergie citoyenne et participative porte en germe un nouveau souffle pour le développement des territoires : en s'impliquant dans l'activité économique et la vie publique locale, les citoyens contribuent directement au développement local, à une démocratie plus active et au renforcement des solidarités de proximité. Ils se réapproprient ainsi l'intérêt général. Le Réseau Action Climat demande aux Régions de définir un objectif de 15% de la production d'énergie renouvelable aux mains des citoyens, des collectivités territoriales et des acteurs économiques locaux d'ici à 2030, et de flécher une part des fonds européens pour y parvenir (mise en place d'un dispositif 1€ Région-1€ citoyen sur des projets d'énergie renouvelable citoyens, soutien financier à l'accompagnement de projets, dispositif régional d'avances remboursables pour les projets dont le risque de développement ne peut être mutualisé...).

5

UNE MOBILITÉ PLUS DURABLE ET À FAIBLE ÉMISSION

★ Le secteur des transports, 31% des émissions de gaz à effet de serre, est le premier secteur émetteur en France. Elles sont en constante augmentation. En cause : la faiblesse du report modal des marchandises de la route vers le rail ou le fluvial et la part toujours très importante de la voiture individuelle dans les déplacements du quotidien notamment.

★ Selon l'ACE, il manquerait entre 3 et 4 milliards d'euros d'investissements par an dans les infrastructures de transports durables (hors infrastructures pour les véhicules à faible émission).

★ La loi NOTRe du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, a transféré aux Régions de nombreuses compétences liées au transport : gares routières, transports interurbains par autocar, transports scolaires, transports à la demande et dessertes insulaires. Cela vient s'ajouter aux Transports Express Régionaux (TER), qu'elles géraient déjà. Enfin, elles doivent élaborer le schéma de l'intermodalité qui permettra de développer la complémentarité et la coordination entre les différents modes de transports. Elles ont donc un rôle à jouer dans le développement et la régénération d'infrastructures de transport favorisant des mobilités faiblement

émettrices en gaz à effet de serre. Elles peuvent accompagner les intercommunalités dans la mise en place de zones à faibles émissions et le développement d'alternatives à la voiture comme le déploiement d'infrastructures pour le vélo et les transports en commun, ou encore soutenir l'investissement dans la régénération des infrastructures ferroviaires pour développer de meilleurs services du quotidien et soutenir l'essor du fret. Elles doivent planifier des investissements sur le long-terme. À ce titre, les fonds structurels européens peuvent les aider.

★ Sur la période 2014-2020, les Régions françaises ont dédié 1,3 milliard d'euros de l'enveloppe du FEDER aux transports dits durables¹⁸, soit environ 15,7% des fonds. Certaines Régions comme le Centre Val-de-Loire ont investi une part importante des fonds FEDER dans cette priorité (22% de l'enveloppe). Les régions Bretagne et Provence-Alpes-Côte-d'Azur suivent avec 14% et 13%. Mais pour d'autres, comme l'Occitanie et l'Auvergne-Rhône-Alpes, les transports durables atteignent seulement près de 3% de leurs enveloppes. Il est intéressant de noter que certaines Régions ont choisi de cibler un secteur en particulier : la Région Centre Val-de-Loire a choisi d'investir 39 millions d'euros dans le ferroviaire.

18 - Transport multi-modal, infrastructures de transport urbain propres et promotion, voies cyclables et piétonnes, ferroviaires



RECOMMANDATIONS

Investir dans les infrastructures de transport durable sur le long-terme et l'intermodalité

Les Régions ont la capacité d'engager leurs territoires dans des changements structurants en termes de politique de transport. En partenariat avec les intercommunalités et l'État, elles peuvent utiliser une part plus importante des fonds FEDER pour le transport, notamment :

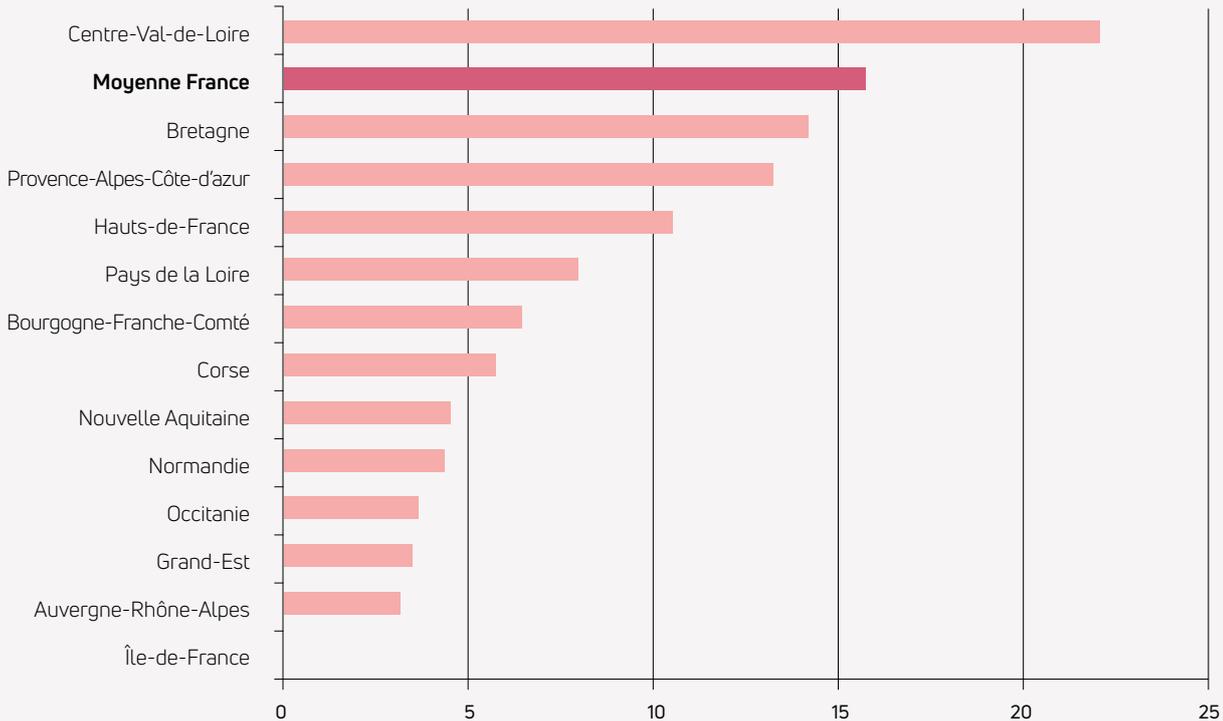
- Le maintien des lignes TER et leur développement ;
- La régénération des infrastructures de fret ferroviaire et l'investissement dans les plateformes multimodales ;
- Mise en place de tarifications attractives pour améliorer la mobilité de certaines catégories d'usagers (étudiants, chômeurs...) et assurer le « droit à la mobilité » ;
- Investissement dans un schéma pour le rechargement des véhicules électriques. Les bornes de recharge gagneraient à être pensées en cohérence avec le développement de l'autopartage, du covoiturage et des transports collectifs (aires de covoiturages, gares, etc.). La pénétration des « véhicules à basses émissions » doit se faire en complémentarité des solutions de transports en commun.

→ Graphique des émissions de gaz à effet de serre des transports issu de l'Observatoire énergie-climat



Source : <https://www.observatoire-climat-energie.fr/>

→ Part des financements européens dédiés aux transports durables (en pourcentage)



Source : Commission européenne, mars 2020, usage des fonds européen de développement régional pour la période 2014-2020.

CONCLUSION

Avec environ 30% de l'enveloppe du FEDER dédiée aux mesures de transition écologique, c'est-à-dire les investissements dans la rénovation énergétique, les énergies renouvelables ou encore les transports durables, la France se classe dans la moyenne européenne haute. Mais ce chiffre dissimule une très forte disparité régionale : toutes les Régions françaises n'ont pas fait de la transition une priorité de leur programmation des fonds européens entre 2014 et 2020, manquant l'opportunité d'investir dans des secteurs à haute valeur ajoutée, créateurs d'emplois non-délocalisables tout en améliorant le quotidien des personnes.

Les régions Occitanie, Pays-de-la-Loire, Nouvelle Aquitaine ou encore Provence-Alpes-Côte-d'azur se sont clairement détournées de la transition écologique dans l'utilisation de ces fonds. Ceci alors que certaines affichent par ailleurs une forte ambition écologique. C'est le cas par exemple de l'Occitanie qui souhaite devenir une Région à énergie positive. L'inadéquation entre l'utilisation des fonds européens et les objectifs de transition affichés par ces Régions doit être corrigée lors de la programmation des fonds européens 2020-2027, afin que les investissements européens puissent accélérer la transition des territoires.

D'autres Régions comme Auvergne-Rhône-Alpes, l'Île-de-France, la Corse ou la Normandie, pourraient faire beaucoup mieux dans l'utilisation des fonds européens pour la transition. L'investissement dans le solaire photovoltaïque et thermique et l'éolien y est quasiment nul malgré leur potentiel économique très important, alors que les transports durables n'y sont pas vraiment une priorité.

Certaines Régions ont choisi de cibler principalement un pan de la transition écologique. C'est le cas du Grand-Est ou de la Bourgogne-Franche-Comté qui ont massivement investi dans la rénovation des logements et l'efficacité énergétique, quitte à délaisser les transports durables par exemple. A *contrario*, la Bretagne a ciblé les transports durables comme premier poste d'investissement pour la transition, mais a fait moins d'efforts sur les mesures d'efficacité énergétique.

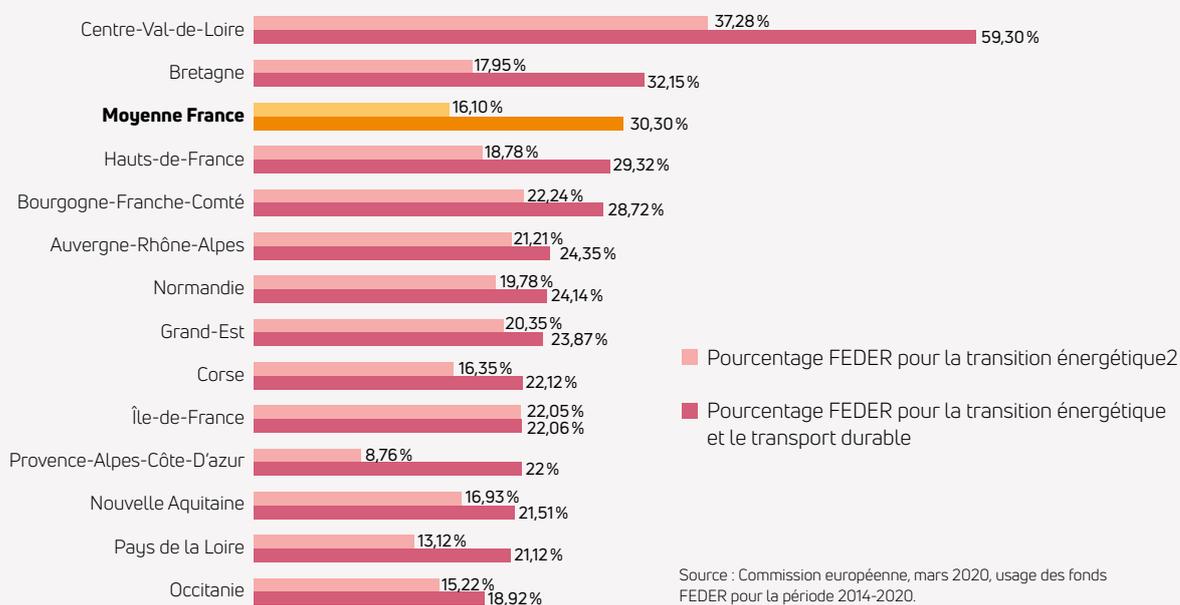
Seul le Centre-Val-de-Loire se démarque en investissant 59,30% des fonds dans la transition. Un score très élevé qui permet de cibler tous les secteurs de la transition, même s'ils n'ont pas été mobilisés pour le solaire et l'éolien.

Les enseignements de la crise du Covid-19 et les mesures structurelles qui doivent être prises pour réorienter notre société et notre économie soulignent un peu plus l'importance d'investir dans la transition écologique. Le Réseau Action Climat souhaite donc que les fonds européens servent cet objectif. Pour cela, les Régions disposent de deux leviers d'action à activer dès aujourd'hui :

- **Un plan de sortie de crise du Covid-19 s'appuyant sur les fonds européens restant pour 2020, soit 5,9 milliards d'euros**, dont 2,4 milliards d'euros rien que pour le FEDER ; qui cible en priorité la transition écologique et l'emploi. Il peut rééquilibrer les efforts de transition dans les Régions françaises et mettre l'ensemble des territoires sur une trajectoire compatible avec les objectifs climatiques du Green Deal européen ;
- **Au moins 50% de la programmation des fonds européens, en particulier du FEDER, pour 2020-2027 doit être dédiée à la transition écologique**, en priorité à la rénovation énergétique du bâtiment, notamment en lui dédiant au moins 20% de son enveloppe.

★ ANNEXE 1

→ Comparatif des Régions en fonction des priorités données à la transition énergétique (efficacité énergétique et énergies renouvelables) et à la transition énergétique et aux transports durables (pourcentage de l'enveloppe FEDER)



Source : Commission européenne, mars 2020, usage des fonds FEDER pour la période 2014-2020.

★ ANNEXE 2

Planification du fonds européen de développement régional pour la période 2014-2020 pour le climat, l'énergie et le transport durable (en millions d'euros). Source : données publiées par la Commission européenne en mars 2020

	Énergies renouvelables	Dont énergies solaires et éoliennes	Efficacité énergétique (dont rénovation du bâtiment)	Pourcentage du FEDER pour la transition énergétique	Transports durables	Montant total mobilisé pour la transition énergétique et transports durables	Pourcentage total transition énergétique et transports durables	Enveloppe du fonds européen FEDER
Auvergne-Rhône-Alpes	30,961	4,857	91,831	21,21%	18,226	141,018	24,35%	579
Auvergne	9,15	0	41,1	23,37%	9,1	59,35	27,60%	215
Rhône-Alpes	21,811	4,641	50,731	19,93%	9,126	81,668	22,44%	364
Bretagne	32,741	0,992	22,377	17,95%	43,579	98,697	32,15%	307
Bourgogne-Franche-Comté	20,09	0	51,765	22,24%	20,918	92,773	28,72%	323
Bourgogne	12,09	0	25,765	20,57%	10,918	48,773	26,51%	184
Franche-Comté	8	0	26	24,46%	10	44	31,65%	139
Centre-Val-de-Loire	36,943	0,002	30,16	37,28%	39,64	106,743	59,30%	180
Corse	6	1	11	16,34%	6	23	22,12%	104
Grand-Est	26,256	2	94,625	20,35%	20,915	141,796	23,87%	594
Alsace	4,256	0	22,5	30,75%	0	26,756	30,75%	87
Champagne-Ardennes	2	0	22,125	13,25%	4,915	29,04	15,96%	182
Lorraine	20	2	50	21,54%	16	86	26,46%	325
Hauts-de-France	45,034	15,375	122,839	18,78%	94,255	262,128	29,32%	894
Nord pas de calais	36,034	14,375	93,839	19,27%	89,9	219,773	32,61%	674
Picardie	9	1	29	17,27%	4,355	42,355	19,25%	220
Île-de-France	2,5	0,5	36,321	22,05%	0	38,821	22,06%	176
Normandie	27,851	0	53,85	19,78%	18	71,85	24,14%	413
Haute Normandie	6	0	34	17,69%	0	40	17,70%	226
Basse Normandie	21,851	0	19,85	22,3%	18	59,701	31,92%	187
Nouvelle Aquitaine	52,85	7,6	68,675	16,93%	32,894	154,419	21,51%	718
Aquitaine	17,45	0	33,275	13,75%	16,85	67,575	18,31%	369
Limousin	2,6	0	10,4	10,32%	2,4	15,4	12,22%	126
Poitou-Charentes	32,8	7,6	25	25,92%	13,644	71,444	32,04%	223
Pays de la Loire	5,384	0	34,378	13,12%	24,221	63,983	21,12%	303
Provence-Alpes-Côte-D'azur	3,9	1	20,973	8,76%	37,621	62,494	22%	284
Occitanie	27,238	0	76,99	15,22%	25,4	129,628	18,92%	685
Languedoc-Roussillon	12,238	0	33,656	15%	10,4	56,294	18,39%	306
Midi-Pyrénées	15	0	43,334	15,39%	15	73,334	19,35%	379
MOYENNE FRANCE	407,679	91,76	811,903	16,1%	1311,96	2531,542	30,30	8350

Le Réseau Action Climat – France est une association loi de 1901 fondée en 1996 et spécialisée sur les changements climatiques. Il est le représentant français du Climate Action Network Europe (CAN-EU), réseau européen de plus de 160 ONG en Europe. Fédération d'associations nationales et locales, il lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle locale à l'échelle internationale et vise à inciter les gouvernements et les citoyens à prendre des mesures pour limiter l'impact des activités humaines sur le climat.

reseuactionclimat.org

ISBN : 978-2-919083-35-0

Réalisé avec le soutien de l'ADEME



Ce projet a reçu le soutien financier du Programme LIFE de l'Union européenne



Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

